

DÉLIBÉRATION n° 2026 – 021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

présents : 8

votants : 10

OBJET : Vote des budgets primitifs 2026L'an deux mil vingt-six, le **vingt-neuf avril 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le vingt-deux avril 2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola– Mme DRURY Shirley – Mme LATOUILLE Christelle - M. HÉBRARD PIERRE

EXCUSÉS : M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Eymery) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Hébrard) Mme KOERTS Marjorie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEYLIER Jean-Louis

Madame le Maire présente le budget primitif principal de la commune, les budgets annexes de l'eau et l'assainissement s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2026 - PRINCIPAL

Fonctionnement : 387 833,91 €

Investissement : 150 109.02 €

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2026 - EAU

Fonctionnement : 99 459.12 €

Investissement : 120 650.94 €

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2026 - ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 17 708.54 €

Investissement : 36 126.37 €

Vote : Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2026 tels que présentés.

Secrétaire de Séance

Jean-Louis BEYLIER



Le Maire,

Annick HUCHET

